

Le successeur de Mory Ducros va lui aussi dans le mur

PAR DAN ISRAEL
ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 22 FÉVRIER 2015

En reprenant leur propre entreprise au tribunal de commerce, il y a un an, les actionnaires du transporteur Mory Ducros avaient juré tenir un *business plan* pertinent et rentable. En réalité, il n'en est rien : la nouvelle entité est déjà en redressement judiciaire. Les interrogations sur les méthodes des dirigeants et certains flux financiers sont de plus en plus fortes.

À chaque nouvelle étape de l'interminable feuilleton du dossier Mory Ducros, le pire, semble-t-il, est au rendez-vous. Il y a quinze mois, l'entreprise de transport de colis, employant 5 000 salariés, **était déclarée en faillite**, laissant 2 800 personnes sur le carreau. À peine plus d'un an après, le 10 février, c'est MoryGlobal, l'entreprise qui avait pris sa suite avec les effectifs restants, qui a été elle aussi placée en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Bobigny, avec une période d'observation de six mois. Mais le tribunal a surtout laissé deux mois à des administrateurs judiciaires pour évaluer si la survie de l'entreprise est envisageable, si un repreneur peut être trouvé ou si la liquidation est inéluctable.

Or, selon les informations de Mediapart, une réunion qui s'est tenue ce jeudi au ministère du travail n'a guère laissé d'espoirs aux organisations salariales. Devant la CFTC, la CFDT, la CGT, FO et la CFE-CGC, des membres des cabinets du ministère du travail, des transports et de l'économie, ont, une heure trente durant, dressé un portrait calamiteux de la santé de MoryGlobal. Un représentant du gouvernement s'est interrogé à haute voix sur les raisons qui ont poussé le tribunal à prononcer la mise en redressement judiciaire et non la liquidation immédiate, un autre a jugé que ce serait « *un miracle* » si un repreneur se déclarait. Tous ont averti les syndicalistes qu'ils devaient se préparer à négocier un plan social.

[[lire_aussi]]

À la barre du tribunal de commerce, en février, l'entreprise avait présenté, il est vrai, des comptes moins que brillants. Pour 274 millions d'euros de chiffre d'affaires, elle compte 32 millions de dettes, et, selon les estimations, 40 millions d'euros de pertes. Une déroute dont la responsabilité échoit au même actionnaire que celle de Mory Ducros. Car le nouveau Mory est lui aussi dirigé par la société spécialisée dans la reprise d'entreprises en difficulté Arcole Industries, filiale du groupe Caravelle. Seul candidat à une reprise de toutes les activités nationales de Mory Ducros, Arcole avait obtenu il y a un an le droit, exceptionnel, de reprendre l'entreprise qu'il avait lui-même menée à la faillite. Ce ne fut donc que partie remise.

Le 21 janvier, *Le Figaro* **révéla**it que MoryGlobal allait devoir se déclarer en cessation de paiement. Le lendemain, son PDG assurait pourtant qu'un « *retour à l'équilibre était prévu au premier semestre 2016* », et un communiqué du 6 février promettait que l'entreprise allait trouver les ressources « *nécessaires à la terminaison de son plan de retournement, engagé avec succès* ». « *Ils sont dans le déni le plus total, ils ont mené l'entreprise dans le mur et maintenant, ils essaient de rejeter la faute sur les syndicats, qui n'auraient pas joué le jeu des négociations* », s'emporte Jean-Claude Hacquard, l'ex-délégué central CGT de Mory Ducros.



En fait, pour gagner du temps, la direction espérait obtenir auprès du tribunal de commerce, de Cergy Pontoise cette fois, qui s'occupe des suites de la liquidation de Mory Ducros, le droit de vendre des terrains et des immeubles (notamment d'anciennes agences locales, fermées aujourd'hui), estimés à 25 millions d'euros. Cette somme lui aurait servi par exemple à financer un nouveau plan social, pour licencier enfin les 82 syndicalistes de Mory-Ducros

qu'elle avait essayé de virer sans ménagement cet été, avant que le ministère du travail refuse le départ de ces salariés protégés. Problème, certains sont aujourd'hui payés à ne rien faire, puisque les agences où ils travaillaient ont été dissoutes. Pour les faire partir dans les conditions légales, selon les estimations des syndicats, il en coûtera 8 à 10 millions d'euros à la nouvelle entreprise.

Une audience consacrée à la vente des 25 millions d'actifs immobiliers s'est bien tenue le 30 janvier au tribunal de commerce, mais les juges n'ont toujours pas donné leur accord, repoussant la décision au mercredi 25 février. *« Tout se joue dans les prochaines heures, résume Cyrille Julien, le secrétaire général de la fédération générale des transports CFTC. Le tribunal pourrait préférer s'assurer que l'entreprise aura encore des actifs pour rembourser ses dettes, au cas où elle ferait faillite. »* Elle doit en effet des millions d'euros aux AGS, le **fonds public, financé par une cotisation patronale**, qui prend en charge les licenciements dans les sociétés en redressement judiciaire, en espérant rentrer dans ses frais si l'entreprise va mieux ou que ses actifs sont vendus lors de sa liquidation. Une grosse somme à laquelle il faudra bien ajouter un jour les cotisations sociales que l'entreprise ne verse plus à l'État, et qui dépasseraient, selon nos informations, les 10 millions d'euros.

Les 7,5 millions d'euros manquants

Les juges ont, en outre, donné une autre raison pour justifier leur peu d'empressement à suivre les demandes de l'actionnaire : pour obtenir le prêt de 17,5 millions d'euros de l'État, Arcole Industries avait promis d'investir la même somme de son côté. *« Or, selon nos décomptes, il manque 7,5 millions d'euros, que les actionnaires n'ont jamais investis, pointe Cyrille Jullien. Et la juge et le procureur ont tous deux signalés à l'audience que cette somme devait impérativement être versée... »* Le responsable syndical indique à Mediapart que la CFTC, rejointe par FO, a d'ailleurs porté plainte au pénal pour faire la lumière sur le parcours étrange des flux financiers dans l'entreprise.

Cette démarche rejoint celle déjà lancée par plus de 800 salariés licenciés de Mory Ducros, qui ont initié une procédure similaire devant le tribunal de grande instance de Bobigny, sous la houlette de l'avocat Fiodor Rilov. Comme **nous le détaillons ici**, Caravelle et Arcole ont en effet récupéré en 2012 44 millions d'euros qu'elles avaient investi dans la société Ducros. Plus généralement, l'avocat entend démontrer que Caravelle a en fait été payé par le précédent propriétaire de Ducros, la Deutsche Post, pour reprendre cette filiale en difficulté et la débarrasser de tous ses salariés, sans passer par la case plan social.

Cette accusation fait revoir sous un autre jour le fil des événements : jusqu'à aujourd'hui, en effet, Caravelle et sa filiale Arcole ont très peu mis la main à la poche pour Mory, et ont pour l'heure réussi à faire prendre en charge par d'autres qu'eux les coûts des licenciements... Coûts qui devraient largement grimper dans les mois à venir : en octobre, la cour d'appel administrative de Versailles a en effet confirmé l'invalidation du plan social de Mory Ducros. Les salariés ne retrouveront pas leur emploi, mais peuvent désormais réclamer de grosses indemnités aux prud'hommes.

Il faut enfin s'interroger sur l'attitude du gouvernement il y a un an. Apparemment très soucieux d'éviter le concert médiatique que n'aurait pas manqué de déclencher 5000 licenciements d'un coup, le ministre du redressement productif Arnaud Montebourg et celui du travail Michel Sapin ont été peu regardants sur la façon dont Arcole allait procéder pour relancer une entreprise qu'il avait lui-même menée dans le mur. Et on comprend mal que les deux ministères n'aient pas vu les bizarreries des flux financiers dans l'entreprise. Selon nos informations, à la fin de l'année dernière, le cabinet du ministre Arnaud Montebourg s'était penché sur ces étranges transferts d'argent, tout comme le Ciri, le comité interministériel chargé d'aider les entreprises en difficulté. Ils n'avaient pas jugé utile d'annuler ou de retarder l'aide de l'État à l'époque.

Pour rappel, de la mi-2010 à la fin 2013, le conglomérat Arcole/Caravelle a facturé plus de 3,3 millions d'euros ses conseils et son management, soit à Mory, soit à Ducros, soit à Mory Ducros ! Et sur cette somme, énorme pour des entreprises qui perdaient des centaines de milliers d'euros par mois, plus de 1,1 million ont été directement facturés aux sociétés personnelles du dirigeant d'Arcole et de son bras droit chez Caravelle.

Aujourd'hui, chez Mory Global, les syndicats se préparent à se battre en cas de licenciements : « *On nous prévient déjà que Arcole ne pourra rien verser de plus que les sommes légales, explique Jean-Claude Hacquard, de la CGT. Mais c'est aussi ce qu'on nous avait dit l'an dernier, et après des grèves, nous avons obtenu de meilleures conditions pour les salariés licenciés. Demain, s'il faut négocier et même mettre le feu, on le fera.* »

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 32 137,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 32 137,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.